

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM26_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Étaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Transfert de la compétence Infrastructures de charge de véhicules électriques

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence communale « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités et les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme permettant l'exercice de cette compétence à caractère optionnel.

Considérant que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a engagé un programme départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 9 Voix Pour et 1 Voix Contre :

- Approuve le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET

